



Bulletin d'information

N°82 Janvier 2025

Le mot du Président

Au moment où s'achève la COP 29 en Azerbaïdjan sur un bilan plus que mitigé l'accord de Paris sur le climat semble désormais hors de portée. Dans ce tableau sombre, notons quand même **une lueur d'espoir** : pour la première fois les mises en place de capacités d'énergies renouvelables, (surtout solaires), sont en avance sur les objectifs.

Plus près de chez nous : **la révision de la charte du PNR du Gâtinais**, aborde ce thème, à la fois sur le volet consommations et sur la mise en place d'énergies renouvelables. Le Geai a analysé la charte proposée et répondu à l'enquête publique, dans ce bulletin nous abordons ce sujet. Nous avons travaillé pour cela en concertation avec l'Union des Amis du PNR.

Concernant **la biodiversité**, Il est toujours aussi difficile de convaincre les gens du caractère systémique et de l'urgence d'agir. C'est pourquoi après la fresque du climat, le Geai développe des fresques de la biodiversité. Une façon ludique de démontrer que ce problème est aussi urgent que le changement climatique.

SOMMAIRE	
1. NOS ACTIVITES	Page
1.1 Sorties nature 2024	2
1.2 Atelier cuisine végétarienne	3
1.3 Eco festival à Courances	4
1.4 Journée du Geai	5
1.5 Atelier zéro déchet salle de bain	5
1.6 Essonne Verte Essonne Propre	6
1.7 Interventions dans les écoles	7
1.8 La seconde vie de nos déchets	7
1.9 Nouveau au Geai : la fresque de la biodiversité	9
1.10 Atelier décorations durables de Noël	10
2. LOCALEMENT VOTRE	
2.1 Les carrières Fulchiron	10
2.3 Inauguration Conservatoire Espaces Naturels	12
3. AGIR	
3.1 Enquête publique sur le projet charte PNR	13
3.2 Le parc du Gâtinais une protection contre	14
4. DOSSIER	
4.1 Zéro Artificialisation Nette	15

Nous continuons aussi les sorties nature : **on ne protège que ce qu'on connaît ...**

Notez aussi le soutien du Geai, au Conservatoire des Espaces Naturels d'Ile de France, organisme associatif qui rachète des espaces naturels remarquables comme des pelouses calcaires à Valpuiseaux et Gironville, avec la remise d'un chèque lors de l'AG du Geai.

Le dossier focus de ce bulletin, est **l'artificialisation des sols**

Cette artificialisation représente en France l'équivalent d'un département tous les 10 ans, c'est dire son impact.

Nous avons essayé d'apporter dans ce bulletin quelques éléments de compréhensions et de replacer le sujet dans le contexte local.

Bonne lecture

Léon



1. NOS ACTIVITÉS

I.1 Sorties Nature 2024

On ne protège bien que ce qu'on connaît bien

LE GEAI FAIT DECOUVRIR LA NATURE

Le Geai a proposé, cette année encore, des sorties variées pour découvrir et faire apprécier la nature dans notre secteur. Au total 5 sorties ont réuni une cinquantaine de participants.

OISEAUX AU PRINTEMPS - INITIATION AU CHANT - Champmotteux (28 avril)

Commencé au sud de Champmotteux, notre promenade évolue dans un paysage varié de parcelles agricoles, friches et haies, où nous pouvions espérer voir une belle brochette d'oiseaux chanteurs. Malheureusement le mauvais temps nous contrarie, ce qui ne nous a pas empêchés d'entendre le rossignol, roi du chant nocturne, mais également actif le jour. Nous sommes donc descendus plus bas dans la vallée direction Valpuseaux, à l'abri du vent, où nous avons pu apprécier le vol nuptial magique du pipit des arbres. IL s'élève dans le ciel, et descend « en parachute » tout en chantant pour revenir sur son perchoir. Sortie à renouveler au printemps prochain en espérant un temps plus clément.



SORTIE FLORISTIQUE - Domaine du Buys à Puiset-le-Marais (11 mai)

Acquis par le Département de l'Essonne en 1996, cet Espace Naturel Sensible de 21 ha est composé de boisements et de pelouses calcicoles. Ces milieux ouverts, autrefois pâturés, abritent un cortège d'insectes (papillons, criquets, sauterelles...) et de fleurs caractéristiques des sols calcaires (plus de 10 espèces d'orchidées sauvages poussent ici). D'une richesse exceptionnelle, la balade tient toutes ses promesses avec tout le cortège d'orchidées et de papillons au rendez-vous. La magie opère et nous repartons des images plein la tête.



Photo : anémone pulsatille dans les bois de Boutigny

SORTIE ENGOULEVENT - Plateau de Buloup à D'Huison-Longueville (29 juin)

Sortie désormais classique, plébiscitée par les adhérents, à la tombée de la nuit pour partir à la découverte de cet oiseau mystérieux et emblématique des landes gréseuses de la région. La platière de Buloup à D'huison, moins connu que sa cousine du Coquibus, est un paysage exceptionnel. Parcouru par le feu en 1976, comme tout le secteur, il a tendance à se refermer, mais la lande reste bien présente ainsi que la faune particulière qui va avec.

L'engoulevent est fidèle au rendez-vous et dès que la pénombre s'installe son vol nuptial typique se déroule devant nous.



SORTIE FLORISTIQUE – Boutigny (13 juillet)

Nous sommes partis, avec plusieurs participants au chantier nature, sur la prairie calcicole Chemin des Marais à Boutigny, et nous avons pu constater que le travail commence à payer : un tapis de fleurs nous accueille.

Autrefois milieux ouverts, l'abandon du pâturage et du fauchage des foins, a favorisé l'embroussaillage.

Le chantier nature a pour objectif de lui donner son lustre d'antan avec une flore prairiale si particulière.



SORTIE OEDICNEME – Plateau agricole au sud de Champmotteux (3 octobre)

Nous nous sommes retrouvés peu avant 18h à l'église de Maisse, direction les plaines agricoles situées au-dessus de Champmotteux, pour observer les œdicnèmes criards, petits oiseaux très particuliers qui s'y regroupent avant de partir au début de l'hiver vers le sud, jusqu'en Espagne.

Nous étions une dizaine, équipés de jumelles, longue vue, thermos et petits gâteaux... mais les œdicnèmes criards ne furent pas là.

Cependant nous avons vu des vanneaux, des aigrettes blanches, un busard et aussi des chevreuils et des lièvres. Contrarié par ce rendez-vous raté, notre guide nous a emmenés écouter le brâme du cerf. Puis la chouette effraie nous a salués sur le parking de l'église.

Il nous faudra revenir pour observer la migration des œdicnèmes...

Claudine L, Léon

I.2 Atelier cuisine végétarienne

Suite à notre atelier bas carbone de janvier 2024, le Geai a organisé son premier atelier cuisine végétarienne le samedi 18 mai de 9h30 à 14h. Une dizaine de personnes y ont assisté.

Yolande a expliqué la différence entre le végétarien, le végétalien et le végan.

Ensuite place à la pratique. Ses recettes faciles à réaliser ont permis aux participants de tester le goût et de les apprécier. Une recette facile à faire avec enfants et petits-enfants, tirée de notre livret recettes végétariennes

GALETTES AUX FLOCONS D'AVOINE

100 gr flocons d'avoine (possible de trouver sans gluten)

2 œufs

1 c à soupe tamari

1 gousse d'ail

1 échalote ou oignon rouge

1 carotte ou courgette (râpée)

100 gr fêta ou autre fromage, chèvre, emmenthal

50 gr de graines de tournesol, moulu ou entier

1 tasse de lait végétal ou bouillon de légumes

Herbes : persil/ciboulette/coriandre

Epices au choix : curry, paprika, cumin,

Espelette

Huile d'olive

Mélanger des œufs, tamari, flocons d'avoine dans un grand bol.

Rajouter l'ail haché, échalote finement coupée, carotte râpée, fêta écrasé, les graines de tournesol, 1 tasse de bouillon (ou lait végétal).



*Mélanger le tout. Ajouter les herbes finement coupées et épices au choix
Mettre au frais 1 heure, voire plus (donc pratique à préparer en avance !)
Ensuite former des petites boules, que l'on écrase avec une fourchette.
Faire revenir dans une poêle dans huile d'olive, on peut en faire aussi des galettes plus grandes.
Servir sur l'assiette avec en garniture tomates, salade, concombre ou autres crudités.
A accompagner avec pesto à l'ortie ou sauce à l'ail.
C'est une recette de base qu'on peut changer / adapter avec d'autres flocons, d'autres graines,
d'autres légumes !*

Pour en savoir plus : www.vegetarisme.fr

En changeant notre mode de vie, chacun peut participer, à son niveau, à agir sur le climat.
En vous engageant à manger sans viande une fois par semaine, vous réduisez considérablement l'impact de l'élevage sur l'environnement !

Reste aussi faire la différence entre élevage bovin extensif à l'herbe en France, qui compense les émissions de méthane par le stockage carbone dans les prairies naturelles, et l'élevage au maïs et soja, beaucoup moins vertueux...

Un grand merci à Claudine L, Isabelle pour leur aide active et à Claire pour son accueil.

Yolande

1.3 Eco Festival à Courances

LE GEAI ÉTAIT PRÉSENT

Le Geai a participé cette année à la 2^{ème} édition de l'éco-festival brillamment organisé par l'Association Terre d'Avenir, le samedi 25 mai à Courances.



Cette journée fut riche en rencontres, avec des personnes ravies de partager leurs expériences et connaissances de la nature, soucieuses de l'avenir à

envisager par des actions concrètes pour une vie meilleure, en respectant l'environnement.

Le Geai a proposé durant cette journée, un atelier « fabrication de dentifrice » ! Isabelle L. Patricia, et Isabelle V. ont accompagné enfants et adultes, pour rassembler, chauffer, et mélanger les produits nécessaires afin d'obtenir un fameux dentifrice, naturel, simple à réaliser, tout en respectant l'environnement ! La recette est très simple et souvent partagée lors des ateliers « 0 déchet » animés par l'équipe du Geai !

Cet éco festival offre une véritable occasion de faire connaître notre association, de rencontrer des personnes qui partagent des idées et actions communes, et même d'accueillir de nouveaux adhérents !



1.4 Journée du Geai

Créée en 1987, l'association le Geai agit pour la protection de l'environnement en Sud Essonne et, forte de ses 104 adhérents, propose chaque année diverses manifestations : interventions dans les écoles, tri sélectif, fresque du climat, sorties nature, ramassage des



déchets, études de dossiers comme la méthanisation ou divers ateliers (cuisine végétarienne, confection de produits ménagers respectueux de l'environnement et zéro déchet, décorations naturelles de Noël)



C'est donc autour d'un café-douceurs qu'une trentaine d'adhérents se sont retrouvés le **samedi 8 juin** sous le préau de l'école de **Buno-Bonnevaux**. Cette journée s'articule traditionnellement autour d'un rallye pédestre ponctué de questions sur les espaces naturels

traversés. Mais le parcours, de 6 kms cette année, n'a pas oublié le village, son passé, son histoire et ses nombreuses particularités.

Après 2h30 de marche, Claudine nous a donné les solutions aux questions posées et a remis aux participants des lots (produits locaux bio). Nous avons partagé ensuite un apéritif offert par le Geai.

Invité, Monsieur le Maire Mr Coudoro s'est joint à nous et nous lui adressons nos chaleureux remerciements pour son hospitalité et son implication. Grâce à lui, nous avons pu visiter le pigeonnier et la toute nouvelle et jolie bibliothèque. Il nous a montré une ancienne photo de la place du village et de la statue de Saint Guerluchon.

La journée s'est prolongée par un repas « sorti du sac » et terminée par la visite de l'église.

Claudine L.

1.5 Atelier zéro déchet salle de bain

Vendredi 27 septembre, le café associatif du p'tit Cerny nous ouvrait une nouvelle fois ses portes pour notre atelier. Limité à 12 personnes, nous avons dû refuser quelques inscriptions ! Nous avons réalisé ensemble dans la bonne humeur de la chantilly de karité, idéale pour la peau et le visage, du dentifrice tellement simple à confectionner avec seulement 3 ingrédients (argile, bicarbonate et huile de coco) dans un contenant en verre recyclé et du déodorant.

Un nouveau livret de recettes fut remis aux participantes ravies et à Bernard (le seul homme présent ! bravo à lui !).

Tous ont promis de commencer leur apprentissage zéro déchet.

Juste un petit exemple : 189 millions de tubes de dentifrice sont jetés chaque année et 1200 tonnes de brosse à dents plastiques finissent tous les ans dans nos poubelles. Optons pour une brosse à dents en bambou compostable avec un dentifrice élaboré avec 3 produits naturels et économiques ! Et rejoignez-nous pour le prochain atelier 2025.



Claire F



I.6 Essonne Verte – Essonne Propre



Force est de constater que les efforts des Associations, dont la nôtre, ainsi que des municipalités participantes aux opérations annuelles d'**Essonne Verte Essonne Propre** concourent à une diminution des dépôts sauvages volumineux. La présence de caméras disposées en endroits sensibles, n'est pas négligeable. Les amendes, le passage au tribunal, peuvent faire réfléchir certains. Insuffisant ! Le sujet n'est donc pas réglé pour autant. Les incivilités le long de nos routes sont patentes : canettes, bouteilles de verre et de plastiques, mégots, emballages alimentaires de la

grande distribution, des fast foods, sont le lot commun de nos ramasseurs du samedi...et d'autres jours de la semaine pour qui veut bien se baisser et disposer d'une pochette dans son sac à dos !

Revenons à notre opération de 2024. En 3 phases :

- Sur la piste cyclable Milly – Maisse, un volume conséquent déposé en bordure de la RD 837, ne justifie pas une présence importante de nos bénévoles. Après insistance, les Services Techniques de Milly-la-Forêt, accepteront de procéder à l'enlèvement de ces encombrants. Merci à eux.

- Sur la départementale 105, Milly – Boutigny, une cabane de cantonnier, cet endroit réduit, avait vu son usage détourné en dépotoir de pots de peintures. Abandon par un artisan, par un particulier en mal



d'étagères, ou même par un travailleur non déclaré ? Au choix !

A deux, nous chargeons un véhicule utilitaire de ces produits, ajoutés à des éléments toxiques et aux incontournables canettes et bouteilles abandonnées. Direction la déchèterie proche.



Samedi 5 octobre, le Geai est invité à se poser en pays maissois, sur invitation de la commune. La « *rippers'party* », selon notre ancien Président, Christian H., part en campagne. C'est plutôt une agréable, mais utile balade par petites routes et chemins avec une météo très favorable.

Au retour, nous joignons nos sacs remplis à ceux de 2 groupes de ramasseurs villageois. Ce fut une belle matinée.

Ladislav

I.7 Interventions dans les écoles

Le Geai est intervenu le 8 mai 2024 à l'école primaire « Louis Moreau » de La Ferté-Alais ainsi que 4 octobre 2024 à l'école primaire « Les Deux Tertres » de Soisy-sur-École.





Le but de ces interventions est de sensibiliser les enfants, avec l'aide de leurs enseignants, au tri des déchets et à leur devenir. Tout d'abord a lieu la rituelle présentation de notre association « Le Geai » qui donne lieu à de drôles de confusion pour les élèves (le geai, le jet, le J, le jais, j'ai).

Dans les 2 classes de CE1 /CE2 à **La-Ferté-Alais**, environ 50 élèves ont joué avec nos cartes qui proposent un QCM (Question à Choix Multiple), avec un échange sur leurs connaissances.

A **Soisy-sur-École**, chaque élève de la classe des CE1/CE2 et CP (38 élèves) avait apporté un déchet, il

devait ensuite choisir la poubelle de tri appropriée pour le jeter. Une courte projection sur l'utilité du compost et le recyclage expliqué aux petits leur a été diffusée pour terminer.

La classe (24 élèves) de CM1/CM2 a travaillé sur le tri avec nos cartes de jeu QCM, le circuit des déchets et leur recyclage.



A l'issue de l'atelier, chaque élève a reçu un diplôme de jeune éco-citoyen. L'enthousiasme des élèves était au rendez-vous.

Un immense merci aux 4 professeures des écoles Mme Rabate, Natacha et leurs collègues pour leur implication dans la préparation de notre intervention ainsi qu'à Josette, adhérente du Geai.

Claudine D

I.8 La seconde vie de nos déchets

C'est par un après-midi d'octobre, qu'un petit groupe de 8 adhérents du GEAI a pu visiter le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand. Ce site industriel incinère les ordures ménagères et trie le contenu des poubelles jaunes de plus de 920 000 habitants (71% de la population de l'Essonne).



Le CITD, comprend :

1- Deux fours incinérateurs d'une capacité totale de 241 000 t/an qui, ont produit en 2023 :

- 134 Gwh d'énergie thermique connectée au réseau de chauffage urbain d'Evry-Courcouronnes, soit la consommation de plus de 40 000 foyers.
- 101 Gwh d'énergie électrique dont 22.7 Gwh sont destinés à l'autoconsommation de l'usine et le reste revendu à un fournisseur d'électricité.

Ces incinérateurs fonctionnent 7j/7, 24h/24.

2- Un centre de tri des poubelles jaunes avec 2 lignes, d'une capacité de 35000 t/an, pour la plus ancienne et 55 000 t/an pour la plus récente.



Différents procédés sont utilisés, dont des systèmes optiques, des tapis magnétiques, pneumatiques, des tambours percés, etc...

Douze matières différentes ressortent après le tri (carton, plastiques, aluminium, fer, papiers...) et sont valorisées en étant revendues à différentes filières de réemploi. Ces chaînes de tri fonctionnent de 6h à 21h.



3- Une plateforme de collecte du verre (18 095 t) 100% valorisé.

Pourquoi le tri ?

En mettant sur le marché des matières issues de la valorisation des déchets, (Matières Premières Secondaires), la collecte sélective contribue à limiter l'utilisation des ressources naturelles par les industriels.

Quelle seconde vie pour ces déchets ?

Le plastique peut se recycler seulement **2 à 3 fois** (fibres textiles, jouets, mobilier urbain...), il faut donc en limiter l'usage. Le recyclage des bouteilles en plastique permet de fabriquer de nouvelles bouteilles en plastique ou encore des fibres textiles (polaire, rembourrage de couette...).

Le carton et le papier peuvent se recycler **5 à 10 fois**.

Le carton recyclé sert à la fabrication de papier essuie-tout, de papier d'essuyage industriel, d'emballage, de papier pour écrire et ce qui est moins connu à la réalisation de petits mobiliers. Les cartons peuvent se recycler une dizaine de fois avant la fragilisation des fibres !

Les papiers recyclés servent à la fabrication de pâte à papier ou FCR (Fibres Cellulosiques de Recyclage). Celle-ci consomme 20 fois moins de bois, 6 fois moins d'eau et 2 fois moins d'énergie que la fabrication de papier neuf. La fibre récupérée est donc devenue la principale source de matière de l'industrie papetière.

L'acier et l'aluminium sont tous les deux indéfiniment recyclables à 100 %. L'acier sera réutilisé pour la fabrication de nouvelles boîtes de conserve ou autres pièces en acier.

Les emballages en verre. Le verre collecté est séparé par couleurs (transparent et coloré) puis broyé en calcin. Ce calcin permet la fabrication de nouveaux emballages. La fabrication du verre à partir de calcin de récupération économise des matières premières et de l'énergie (le verre collecté fond à température moins élevée que les matières premières naturelles) et limite ainsi le rejet de CO₂ dans l'atmosphère.



Au premier semestre 2025, un méthaniseur, dédié aux biodéchets des ménages ne pouvant pas disposer d'un composteur devrait entrer en service. Jusqu'alors ces bio déchets étaient jetés dans la poubelle des ordures ménagères. Sa capacité de traitement sera de 35 000 t/an et permettra de produire 22 000 MWh de gaz. **Néanmoins le Geai continue de considérer que cela ne doit pas se substituer au compostage domestique, sans conteste la meilleure solution, car il évite le transport et valorise localement le compost produit.**

En 2021, 2,2 millions de tonnes de CO₂ ont été évitées grâce au recyclage des emballages, soit l'équivalent d'un million de voitures en moins sur les routes (source CITEO)

On voit donc qu'il est extrêmement important de procéder au tri de nos déchets !

Marc Remondin, adhérent du GEAI



Glossaire :

Le recyclage

- Officiellement et selon l'Agence de L'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), il s'agit de la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière neuve

La valorisation :

- Le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir de déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie

Le réemploi :

- Il est considéré par l'ADEME comme l'utilisation d'un déchet pour un usage analogue à celui de sa première utilisation. A l'image, par exemple, des bouteilles consignées.

La réutilisation :

- Elle consiste à employer un déchet pour un usage différent. Ou à faire, à partir d'un autre déchet, un autre produit que celui dont il est issu.

La régénération

- C'est un procédé physique ou chimique, pensé pour réattribuer à un déchet ses caractéristiques premières. Comme c'est aujourd'hui le cas dans le secteur du recyclage de papier ou de certaines matières plastiques

1.9 Nouveau au Geai : Fresque de la biodiversité

Nous étions sept, ce samedi 7 décembre 2024, réunis dans la Salle Paroissiale de Maisse (merci à eux pour le prêt de cette salle) afin de participer à cette nouvelle fresque.

Après 3 petites simulations de perturbation sur 3 écosystèmes différents, nous avons abordé les 3 principes de la biodiversité : les dons de la nature, les services rendus qu'elle nous offre et aussi ce qui l'altère et ce que cela induit. Tout est lié.

Beaux échanges poursuivis par un pique-nique fort bien sympathique !

Pierre G



1.10 Atelier décorations durables de Noël



Le 7 décembre Isabelle et Pierre nous ont proposé un atelier "confection de couronnes de Noël" avec des éléments naturels.

Une douzaine de personnes se sont retrouvées dans la salle paroissiale de Maisse ce samedi après-midi. Tout le

monde avait cueilli du lierre, du laurier, du houx, du fusain avec ses jolis petits fruits rouges, du bambou, des branches de sapin...



Chacun a réalisé avec beaucoup de soin une couronne ou des éléments décoratifs. Nous sommes repartis enthousiasmés avec nos réalisations qui vont décorer portes et tables de Noël ! Et le tout compostable et zéro déchet !!

Claire F



2. Localement Votre

2.I Carrières Fulchiron

Plusieurs adhérents du Geai ont visité les « Carrières Fulchiron » sur le site de Milly-la-Forêt, le 17 juillet 2024, puis le 28 septembre sur le site de la Comble.

Ces deux visites ont été parfaites, guide, commentaires, présence du Chef de Chantier, autre personnel encadrant, balisage.

Etonnement général, en pénétrant sur le surplomb de la carrière du Bois Rond : surface, profondeur. Venons à l'origine....



C'est le gisement du sable de Fontainebleau qui est exploité depuis 1920 par cette entreprise familiale française, groupe basé à Maisse.

Début d'exploitation sur le site du Chenet, côté ouest où 2,5 millions de tonnes de ce sable sont produites chaque année.

Ce sable date de près de 30 millions d'années. C'est à l'ère secondaire que le Bassin Parisien accumule des sédiments (de -251 millions à -65 millions d'années).

Lors de l'ère tertiaire (entre -65 millions et -2,6 millions d'années) la dernière transgression marine du Stampien dépose les sables de Fontainebleau sur une hauteur de 30 à 60 mètres de haut. Une grésification s'effectue sur 2 à 5 m de sable.

Le sable de Fontainebleau est présenté comme « remarquable ». Il dispose d'une pureté chimique (env. 95 % de silice) et d'une granulométrie <0,5mm assez rare (environ 2 ou 3 gisements de ce type en Europe).



Fin des années 90, une extension est projetée au Bois Rond (côté sud Milly).

Sans entrer dans le détail...le bruit, la poussière, la noria de camions, la baisse du potentiel touristique de la région, avaient fait réagir l'association environnementale milliacoise en 2003 (réunion d'adhérents, sur place, en opposition au projet). La Mairie de Milly et le PNR votèrent



contre cette ouverture, la Préfecture fut divisée sur le sujet. A une voix près, l'Entreprise put disposer d'un arrêté au titre des « Installations classées pour la protection de l'environnement ». Il fut notifié que 3 hectares seraient classés en ZNIEFF (Zone Nationale d'Intérêt Ecologique Floristique Faunistique). C'est la parcelle qui cache l'exploitation, le long de la RD 837, face à la zone du Chênet.

La concession va donc pouvoir courir jusqu'en 2033.

Revenons à 2024

Notre guide nous explique les travaux réalisés au sein de la carrière, depuis le décapage de la terre végétale, le déplacement de la couche de sol supérieure, sur 25m de hauteur, transportée vers une autre partie de la carrière pour le remblaiement final, puis l'extraction du sable siliceux. Les modes d'extraction, les matériels utilisés – chargeurs, pelles, foreuses, tapis roulants, etc...nous sont présentés successivement, suivant le déroulement chronologique des travaux.



Redescente vers l'usine qui traite le sable siliceux, pour la production de sable de la meilleure qualité possible. Des traitements successifs filtrent le sable, trient les différentes tailles de produit fini.

4 grands débouchés :

L'industrie (verres) : utilisation pour les meilleurs objectifs, optiques pour appareils photographiques, projecteurs, télescopes, etc.

Les colles, enduits, silicones.

La métallurgie (fonderies, moules), **les sols sportifs** (centres équestres, golfs, beach volley), **le béton** (sables correcteurs), environ 60 % du volume extrait.

On peut se demander pourquoi cette utilisation d'un sable de qualité pour la réalisation de béton à destination des Travaux Publics. Relativisons...différentes couches de sable sont extraites, correspondant aux spécifications imposées en terme de qualité (granulométrie, couleur, et/ou chimie)

Et l'Environnement dans tout cela ?

Nous l'avons vu, plus haut, l'Entreprise doit se plier aux normes en vigueur :

- **Le Paysage** : aménagement paysager du site, mise en place de pâturage sur la zone ZNIEFF.

- **L'eau** : prélèvements limités, recyclage.

- **Le bruit** : contrôle des niveaux sonores

- **Les poussières** : capotage des convoyeurs, bâchage obligatoire.

Malgré les consignes de transport, nous avons attiré l'attention sur ce sujet qui est manifestement une nuisance pour les automobilistes qui déplorent, à certains moments, une chaussée empoussiérée ou boueuse. Le transport des produits finis s'opère en camion, et non plus par voie ferrée (voir sur le site de la Comble, à Maisse), les clients, susceptibles de recevoir des trains entiers de matériaux, se sont tournés ailleurs.

- **La flore et la faune** : l'arrêté d'exploitation exige la préservation d'un secteur sensible, la lande à Sarothamme (genêt), par la qualification d'une zone de 3 hectares en ZNIEFF. Un partenariat avec l'association NaturEssonne permet à l'Entreprise de se conformer à cette obligation de gestion conservatoire. Ce partenariat semble fructueux (mise en place d'un pâturage, création d'une mare, etc.).

Préservation des zones occupées, telles que les hirondelles de rivage (nombreuses). Les guêpiers d'Europe, présents au début de l'exploitation, ont migré vers un autre lieu.

- **La remise en état** : la terre végétale est stockée, pour être reprise en comblement final ; les calcaires sont également réutilisés en comblement.

En résumé : L'Entreprise Fulchiron dispose d'un arrêté préfectoral, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement depuis 2003 **jusqu'en 2033**. Cet arrêté précise les règles d'aménagement du territoire, de l'usage de l'eau, du bruit, des poussières émises, de la protection de la flore et de la faune.

Il faut 10 ans pour l'obtention d'une nouvelle autorisation. La chargée d'Environnement, Mme LEBRUN, Ingénieure géologue, chargée du foncier va préparer une nouvelle demande d'autorisation d'extension.

Si tel devait être le cas, cela représenterait une nouvelle saignée dans le paysage, même si des carrières bien réaménagées peuvent être riches en biodiversité, comme nous pouvons le constater à La Ferté Alais, sur le domaine de la Justice.

Encore faut-il que les remblais extérieurs apportés, soient exempts de pollutions.

Dossier à suivre !

Roselyne, Ladislas

Photos Pierre B et Ladislas S



2.2 Inauguration Conservatoire d'Espaces Naturels

Inauguration Conservatoire d'Espaces Naturels en Ile de France à Moret sur Loing

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile de France (CEN IDF) est né de la transformation de l'association Pronatura IDF. C'est un conservatoire privé, créé par des associations de protection de la nature (Naturessonne, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing ...).

Le département de l'Essonne mène une politique de protection et de valorisation des zones nécessitant une gestion particulière pour favoriser la biodiversité, ce sont les ENS espaces naturels sensibles. Le conservatoire, complémentaire des actions départementales, gère aujourd'hui 330 ha essentiellement sur les départements de l'Essonne et de la Seine et Marne.



Dans notre secteur le CEN possède 28 ha de pelouses calcaires exceptionnelles sur les communes de Valpuiseaux, Gironville et Champmotteux ainsi que 30 ha dans la vallée de la Juine.

Les adhérents du Geai, ayant participé à la visite de la pelouse du Buys en mai dernier à Puiset-le-Marais (propriété du département), peuvent témoigner de la richesse de ce type de milieu. Le Geai, après avoir tenté d'acquérir en son nom des parcelles de Nature, et devant les difficultés rencontrées, a donc décidé de soutenir le CEN en donnant un chèque de 500 € lors de la dernière Assemblée Générale.

C'est en toute logique que nous sommes donc allés à l'inauguration de leur dernière acquisition : la ferme de la Vieille écluse à Moret sur Loing.

Cette acquisition, au-delà de la préservation de 30 ha de prairies humides inondables, lui a permis d'installer les bureaux des salariés et des locaux techniques dans les différents bâtiments. Les prairies seront pâturées à l'aide d'un jeune éleveur qui va installer des races anciennes.

Pour plus d'infos et adhésion : www.cen-idf.fr



Domaine de la vieille écluse

Léon



Pelouses calcaires à Gironville propriété du CEN IDF



3. AGIR

3.1 Enquête publique sur le projet de renouvellement ...

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS 2026 – 2041

Après deux ans de travail de préparation, le renouvellement de la Charte du PNR du Gâtinais est arrivé dans sa phase finale fin 2024, avec le passage en enquête publique.

Le Geai a pris connaissance du très volumineux document, et s'est positionné sur quelques sujets marquants.

Le PNR a permis depuis sa création de limiter l'avancée de l'urbanisation depuis la région Parisienne, ce qui était le premier objectif, et qui semble assez réussi. Et parmi les nouvelles mesures positives proposées il faut noter, la déclinaison de la stratégie nationale pour les aires protégées. Le but étant d'arriver à 10% d'aires naturelles avec protection stricte au sein du PNR. Un chargé de mission a déjà été recruté.

Cependant certains sujets nous paraissent insuffisamment traités ou méritent des compléments :

1 : La Charte reste étonnamment silencieuse sur le sujet de **l'agriculture biologique**.

Sans dénigrer les autres formes d'agriculture, l'agriculture biologique est la forme d'agriculture qui répond le mieux aux objectifs de reconquête de la qualité des eaux souterraines et de la biodiversité, objectifs mis en avant dans la charte.

Si l'agriculture biologique est aujourd'hui en difficulté, y compris sur le territoire du Parc, (comme en témoigne la récente dé-conversion d'un producteur historique à Maise), c'est pour plusieurs raisons :

- Son surcoût, plus compliqué à supporter en période d'inflation.
- Confusion dans l'esprit des consommateurs avec d'autres démarches qualité.

Si le PNR n'a pas beaucoup de leviers d'actions sur le critère prix, en revanche la Charte entretient la confusion entre productions bio et d'autres labels comme le circuit court, valeur parc, etc...

Nous avons donc demandé, que dans la Charte

- **l'agriculture biologique soit mieux identifiée** pour ses vertus environnementales, et **que soit mis fin à la confusion avec les autres démarches**
- **l'agriculture biologique fasse l'objet de mesures plus volontaristes** de la part du PNR : aides, création de labels (valeurs parc bio).

2 : L'intégration de la qualité des sols dans le projet de la charte est quasi-absente alors que la biodiversité des sols est très importante. De plus les surfaces agricoles sont majoritaires sur le territoire du Parc. La biodiversité des sols permet de retenir l'eau et évite le ruissellement, permet la production d'humus et donc réduit les besoins d'engrais chimiques...

A défaut de pouvoir généraliser les bonnes pratiques immédiatement, le Parc du Gâtinais pourrait avoir un rôle incitatif auprès des communes par la réalisation d'une évaluation scientifique de la qualité des sols et créer un observatoire afin de communiquer sur ce thème central de la santé d'un territoire.



3 : Sur le chapitre changement climatique, le Parc organisait il y a quelques années « **Le défi des familles à énergies 0** » qui incitait des groupes de familles à participer à un défi de sobriété et permettait de baisser les consommations de 10% env. Cette démarche était très bien perçue mais a disparu. Avoir une **action pédagogique** sur les usages nous semble nécessaire en parallèle du dispositif d'aide à la rénovation énergétique existant.

4 : Pour les déchets, il nous semble important que le Parc exerce une communication, un échange, une collaboration avec les établissements publics en charge de la prévention des déchets sur le territoire du Parc.

Il nous paraît tout à fait légitime que le Parc affiche une ambition zéro déchet, mais en dépit de la loi, les **biodéchets** produits sur le territoire du Parc ne font pas l'objet d'un tri et d'un traitement approprié, ni dans les établissements produisant plus de 10 tonnes / an (Ecoles, Maison de retraite etc.) ni dans ceux > 5 tonnes (commerces, administrations etc.) et ni pour l'ensemble des particuliers pourtant obligatoire depuis le 01/01/2024. A notre connaissance, il n'existe aucune solution de compostage collectif pour les centres urbains (hormis celui de la maison du Parc !). La Charte du Parc est muette sur ce sujet.

Léon, Pierre G

3.2 Le Parc du Gâtinais : une protection contre l'urbanisation ?

En France, la consommation foncière a augmenté 4 fois plus vite que la population pendant les 20 dernières années. Nous constatons tous dans nos villages, ou dans nos hameaux, des rues souvent peu denses, éloignant les habitants des activités et des services...

Pour autant, la base de données « Evolumos » du bureau d'étude de la Région Ile de France révèle que 156 hectares ont été urbanisés sur le périmètre « constant » du Parc de 01/01/2012 au 31/12/2021. Soit une **moyenne** de 2 500 m²/an/commune (*1).

C'est l'équivalent d'un terrain de foot tous les 2 ans ou bien **5 terrains tous les 10 ans**.



Le même document *1 précise que la consommation d'espaces est néanmoins **plus mesurée** que celles des communes rurales de la grande couronne, hors du Parc, qui afficheraient une valeur moyenne de 4 800 m²/an/commune.

A notre niveau, notre secteur [le cœur du parc] est aussi en extension (Milly- La Forêt, Moigny-sur-Ecole, Boutigny sur Essonne et Tousson) avec la réalisation de zones d'activités, unité de méthanisation et de compostage. Mais la consommation d'espaces se fait aussi hors de ce décompte. En raison des usages autorisés comme les constructions à usages agricole, centres équestres ou de carrières (ces dernières ne sont pas considérées comme urbanisation définitive).

L'extension urbaine s'opère d'abord sur les terres labourées ou des prairies, des surfaces de végétation arbustive ou herbacée naturelle ou semi naturelle mais aussi des bois de forêt ou clairières. Ce sont aussi des hectares d'espaces agricoles, boisés ou naturels y compris dans des secteurs d'intérêt écologique ou d'intérêt paysager qui disparaissent peu à peu...(*1).

Aussi Le Geai salue avec vigueur le projet de charte du Parc 2026-2041 beaucoup plus contraignant que ce que demande le SDRIF-e. En effet, comment espérer atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 en réduisant l'artificialisation actuelle de seulement 20 % tous les dix ans (*2) ?

Ainsi, le Parc continue son action volontariste de lutte contre l'urbanisation et va l'amplifier. La lutte s'effectuera avec le suivi de l'évolution de l'artificialisation des sols, commune par commune. (Cf



Mesure 25 du projet de Charte du Parc). Une évaluation sera effectuée tous les 4 ans sur la base du mode d'occupation des sols (MOS).

Pour se faire, l'octroi de financement aux communes, par le Parc du Gâtinais, se fait sur la base du respect de conditions environnementales qui incitent fortement les communes à adopter des pratiques vertueuses supplémentaires pour en bénéficier.

Conclusion : le Parc est un acteur majeur de la lutte contre la destruction des habitats naturels. En limitant l'urbanisation, la charte 2026-2041 permet de doter notre territoire de règles efficaces pour atteindre le Zéro Artificialisation Net en 2025.

Pierre G

*1 Source Projet de Charte Objectif 2026-2041 Chiffres page 42-43.

*2 Source « Liaison n°203, Juin 2024 » France Nature Environnement Ile de France, page 15.

4. DOSSIER – Zéro Artificialisation Nette

ZAN - C'est un sigle qu'on entend partout : Zan, pour zéro artificialisation nette.

La notion de Zéro Artificialisation nette (ZAN) date de 2018 lors du plan biodiversité, initié par Nicolas Hulot, alors ministre de la Transition écologique et solidaire. Cette expression est reprise en 2020 par la Convention citoyenne pour le climat, et en 2021 dans la loi climat et résilience (loi N° 2021-1104 du 22 août)

1 – l'artificialisation :

Qu'entend-on par artificialisation ? Définie dans l'article 192 de la loi Climat et résilience comme la *Transformation d'un sol à caractère agricole, naturel ou forestier par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle. Ce changement d'usage des sols, le plus souvent irréversible, a des conséquences qui peuvent être préjudiciables à l'environnement et à la production agricole.*



complétée, par le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols

Source :

<https://reseauactionclimat.org/artificialisation-des-sols-et-objectif-zero-artificialisation-nette/>

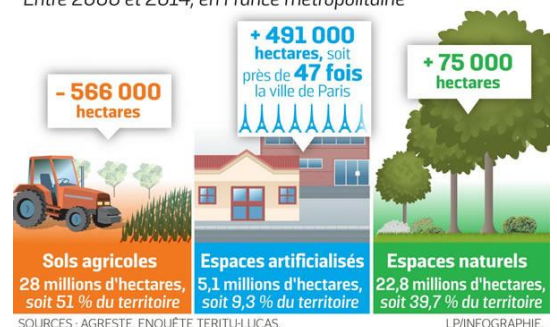
Toutes ces données montrent :

En 40 ans, la France métropolitaine a vu sa surface artificialisée presque doubler, passant de 2,9 à 5 millions d'hectares, ce qui en fait un des pays européens ayant artificialisé le plus de sols.

Depuis 1982, l'artificialisation française a augmenté 3,7 fois plus vite que celle de la population

Evolution du territoire

Entre 2006 et 2014, en France métropolitaine



2 – Zéro Artificialisation nette (ZAN) :

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est calculé sur la base d'une soustraction.

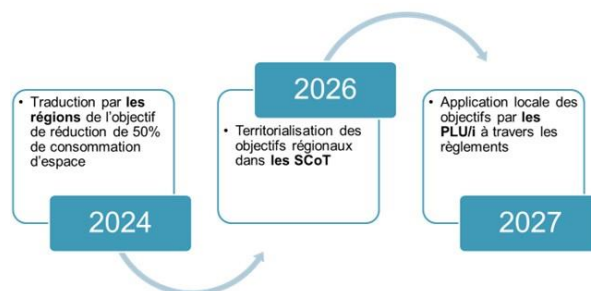
ZAN = Artificialisation brute – Renaturation ou désartificialisation.

L'objectif de **Zéro Artificialisation nette (ZAN)** vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols en France.

Délais :

Deux échéances majeures encadrent l'objectif :

- D'abord à horizon 2030, l'objectif est divisé l'artificialisation par deux en dix ans pour passer de 250 000 à 125 000 hectares artificialisés entre 2021 et 2031,
- Puis plus aucune artificialisation à l'horizon 2050,



Chaque territoire, d'ici à 2050, devra rendre à la nature autant de surfaces qu'il ne lui prend pour bâtir des logements, des usines ou des routes. Un objectif difficile à atteindre...malgré les principes du ZAN transcrits dans la législation.

(Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Z%C3%A9ro_artificialisation_nette)

Quelles actions :

Pour atteindre les objectifs de ZAN, il faut revoir nos conceptions de l'étalement urbain et le développement des infrastructures sur le territoire. Cette réduction de l'artificialisation passe par plusieurs mesures et actions concrètes :

- *La réutilisation des surfaces déjà artificialisées : friches industrielles ou commerciales, locaux vacants... On estime qu'il y a environ 1,3 millions de logements vacants et 170 000 ha de friches pouvant être recyclés en France ;*
- *La préservation des espaces naturels et la création de nouveaux espaces dans les villes denses ;*
- *Construire uniquement en cas de besoin avéré (que ce soit pour le logement, l'équipement ou la surface économique).*

Conclusion :

Des bénéfices pour les habitants : Une ville moins étalée diminue les temps et coûts de transport, limite la facture énergétique, favorise la proximité des espaces naturels, préserve le potentiel de production des sols agricoles en circuit court.

- *La facture énergétique des ménages serait 10 % plus faible sans l'étalement urbain des 20 dernières années.*
- *Les distances parcourues en voiture sont 1,5 fois moins importantes pour les habitants des centralités urbaines que pour ceux des périphéries.*

Des bénéfices pour la planète : Les sols « vivants » favorisent la biodiversité, limitent les risques d'inondation par ruissellement, stockent du carbone.

- *L'artificialisation des sols est la 1^{ère} cause de l'érosion de la biodiversité*
- *1 ha cause d'étalement urbain économisé évite l'émission de 190 à 290 t de CO₂*

Des bénéfices pour les collectivités :

Moindre coût d'investissement et fonctionnement d'équipements publics (réseaux, voirie, services, etc.).

- *Rénovation des espaces déjà urbanisés = plus de logements, un centre-ville dynamisé, de l'emploi local.*
- *Préservation du cadre naturel et du patrimoine = renforcement de l'attractivité du territoire et développement de la nature en ville.*
- *Optimisation des coûts = baisse des dépenses publiques par la réduction des réseaux à entretenir et l'optimisation des équipements.*

Sources : https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/fichiers/2024/07/infographie_zan.pdf

<https://bigmedia.bpifrance.fr/nos-dossiers/objectif-zero-artificialisation-nette-zan-des-sols-de-la-loi-climat-et-resilience>

Claudine D



La ZAN, IPBES, ENAF, SDRIF, PLU : mais c'est mais quoi ce charabia ?

Ouille, comment s'approprier un sujet important avec tant d'abréviations ? Courage, nous n'en retiendrons que 6 !

L'IPBES c'est pour la biodiversité comme le GIEC est pour le climat : Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les scientifiques constatent que la destruction des habitats est la première cause de la perte de la biodiversité.



Pour répondre à cette perte de biodiversité, l'Europe, la France ont décidé d'un objectif à l'horizon 2050 : la « **Zéro Artificialisation Nette** ». C'est la **ZAN**. Comme le célèbre bonbon !

Mais comment mesurer l'étalement ? par la consommation d'ENAF. Pas le pâté ! mais les **Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)**



C'est la région qui pilote cette trajectoire via un document important : le **Schéma Directeur Régional d'Ile de France**, voté le 11/09/2024 et valide jusqu'en 2040. On parle de **SDRIF-E** (E pour environnement)

Les groupements de communes déclinent localement ces objectifs dans un **Schéma de Cohérence Territoriale**, on parle de **SCoT**. Le Scot constitue l'échelon stratégique et une scène de dialogue infra régionale et inter territoriale pour la mise en œuvre du ZAN. La Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) se dote d'un SCoT, applicable mi 2025.



Notez que la mesure de consommation d'espace est différente du zonage réglementaire des **PLU(i)** ou des cartes communales. (**P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme). Les objectifs chiffrés de la réduction d'ENAF seront fixés par chacun des documents d'urbanisme c.a.d Scot, PLU ou carte communale.

Enfin, les communes adhérentes du Parc du Gâtinais s'engagent à appliquer les mesures d'Urbanisme du Parc (charte 2026-2041 en cours d'élaboration (voir l'action du Geai et des Amis du Parc). Ces mesures sont plus contraignantes que celles énoncées par le SDRIF-e.



Conclusion : le ZAN ne doit PLU faire oublier les ENAF !



Zéro artificialisation nette : quels objectifs d'artificialisation jusqu'en 2031

Analyse la consommation d'espaces des 10 dernières années par communes de la moyenne vallée de l'Essonne.

Permet d'estimer la potentielle trajectoire à horizon 2031.

source : <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/>

Commune	Surface du territoire en ha	Consommation d'Espace NAF* de 2011 à 2022	Évolution de la population entre 2011 et 2022	Trajectoire 2031 : Objectif de consommation cumulée de 2021 à 2031, en ha
Itteville	1228	25,12	51	12,5
Milly La Forêt	3372	20,24	-182	10
Boutigny sur Essonne	1625	9,88	-139	4,5
Maise	2151	8,57	120	4,1
Videlles	878	8,42	-71	3,8
Cerny	1717	8,01	51	3,4
Guigneville sur Essonne	923	7,38	-48	3,2
Moigny sur Ecole	1224	7,15	-23	3,1
D'Huisson-Longueville	992	6,73	128	2,9
Oncy sur Ecole	541	5,91	72	2,3
Baulne	819	5,07	128	1,3
Soisy sur Ecole	1152	4,07	-165	1,8
Vayres sur Essonne	841	3,46	88	1,3
Dannemois	845	3,25	-1	0,6
Mondeville	678	3,08	52	1,5
La Ferté Alais	457	2,82	-403	1,4
Boissy Le Cutté	464	2,82	40	1,3
Orveau	428	1,37	-53	0,5
Gironville sur Essonne	1330	1,17	-58	0,6
Prunay sur Essonne	512	1,01	-17	0,1
Buno-Bonnevaux	1597	1	18	0,4
Courdimanche sur Essonne	569	0,52	12	0,2
Boigneville	1576	0,23	-33	0,1
Courances	831	0,15	-29	0

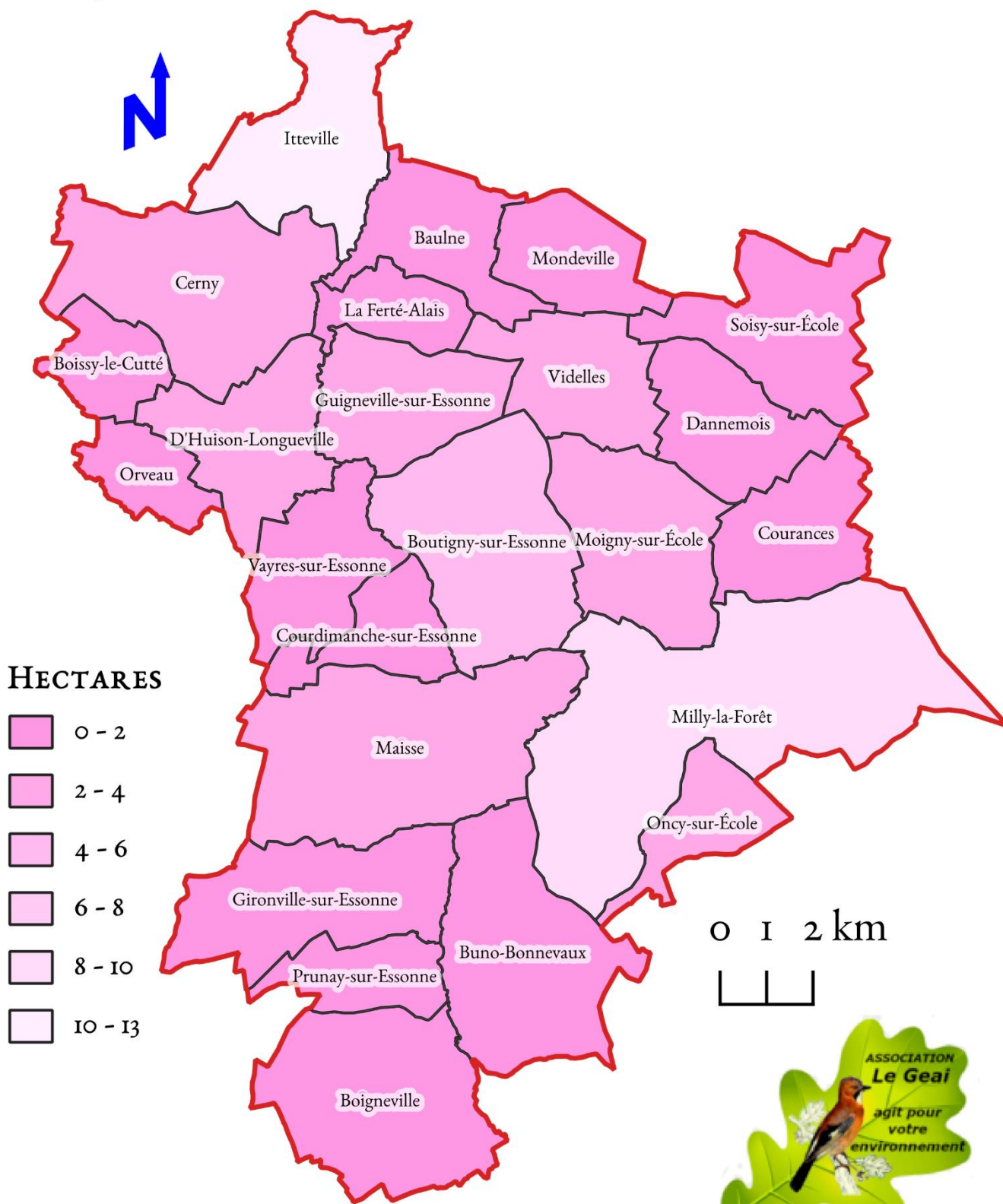
total -462

*NAF : Naturels, Agricoles et Forestiers

Pierre G



Objectifs ZAN 2031 : Surface restante à urbaniser



PRODUCTION : ANTOINE GILLARD, 01/2025





Photo : Pierre Schmitt

<p>Notre site internet</p> <p>le-geai.fr</p>	<p>N'hésitez pas à nous contacter : Par courrier : 1 rue des cordeliers 91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE</p> <p>Par mail : legeai91@le-geai.fr</p> <p>Sur Facebook « association le Geai »</p>
---	--

	<p>Le Geai Association pour la protection environnement Sud Essonne</p> <p>1, rue des Cordeliers 91820 Boutigny sur Essonne</p> <p>legeai91@le-geai.fr</p>	<p>Directeur de la publication : Le Geai Comité de relecture : Laurence Blatt, Claire Fischer, Ladislav Serec Maquette et mise en page : Claudine Deluzet</p> <p>Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté Alais ISSN 1634 5665</p> <p>Dépôt légal : 1^{me} trimestre 2025</p>
--	--	--

Avec le soutien de

